

# FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

## Éditorial

Ce numéro sur les emballages tombe à pic. Leur production est encore plus visible pendant les fêtes, au point d'en faire oublier que nous n'achetons pas des emballages, mais des produits emballés dont la production a le plus souvent davantage d'impact environnemental que l'emballage lui-même.

Les industriels légitiment les emballages de leurs produits par leurs fonctions de protection, de conservation, d'information et de transport. Ils justifient l'augmentation du nombre d'emballages par la diminution de la taille des ménages (de plus en plus de personnes vivent seules) et la réduction du temps consacré à la préparation des repas. Ces arguments sont cohérents, mais les fonctions de séduction de l'emballage (promotions, portions individuelles, qualité des matières, etc.) ont aussi une influence prépondérante.

Que peut-on faire pour limiter les emballages? Comme pour les actions en faveur du climat, il n'existe certainement pas de solution globale, mais des actions à tous les niveaux. Prenons pour exemple l'Unité de développement durable de l'Etat de Vaud, qui a organisé le 10 décembre dernier la table ronde "Pourquoi les produits locaux sont-ils l'avenir des restaurants et cantines?". Elle y proposait d'aider les cantons et les communes à "prendre conscience de leur rôle moteur en faveur d'une alimentation plus locale, plus efficace" et... certainement moins emballée.

De la crèche à la maison de retraite, dans les communes ou ailleurs, mettons le paquet pour économiser les ressources!

Joyeux Noël et bonne année!

Anne-Claude Imhoff  
Bird, Prilly et Genève



Source: Ademe

## La Suisse n'est pas emballée par la législation sur les emballages

**Contrairement à la législation de nos voisins – Directive sur les emballages et les déchets d'emballage, qui prévoit des limitations de volume et de poids –, il n'existe pas en Suisse d'ordonnance spécifique aux emballages. Les dispositions sont incluses dans la Loi sur la protection de l'environnement ainsi que dans l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. En vue de limiter les quantités de déchets incinérés au moment de l'abandon généralisé de la consigne dans les magasins dès les années 1990, l'Ordonnance sur les emballages pour boisson (OEB) fixe les taux minimaux de collecte sélective de verre, PET et aluminium.**

Les dispositions suisses en matière d'emballages sont particulièrement peu développées, car pour les autorités fédérales, la limitation, le recyclage et l'élimination des déchets d'emballages fonctionnent bien sur une base non contraignante. Les habitants ont accès à des collectes gratuites pour les cartons, le verre, les bouteilles en PET, les boîtes en fer-blanc et les canettes en aluminium, grâce aux communes et aux organismes privés. Les déchets d'emballages restants (p.ex. feuilles de plastique, briques de boisson, autres matériaux composites) sont incinérés dans des usines limitant les rejets dans l'atmosphère et produisant de l'énergie, et dont les coûts sont en général assumés par l'intermédiaire d'une taxe poubelle. Et la loi sur la protection de l'environnement (art. 32a bis) prévoit que le recyclage des produits valorisables soit financé par une taxe

d'élimination anticipée (TEA), si la collaboration avec les milieux économiques échoue (art. 41a).

### *Taxe (TEA) ou contribution (CAR)?*

Dans le domaine des emballages, seules les bouteilles en verre sont actuellement soumises à une TEA. Pour les bouteilles en PET et les boîtes en aluminium, les fabricants et distributeurs (respectivement PET Recycling et Igora) se sont organisés pour gérer eux-même la collecte et le traitement de leurs emballages. Le financement perçu sur les emballages neufs est dans ce cas défini comme une contribution anticipée de recyclage (CAR), et non comme une taxe. L'OEB prévoit, en guise de menace suprême, le retour à la consigne obligatoire pour les embal-

lages qui n'atteindraient pas les taux minimaux de recyclage de 75%, considérés séparément pour les bouteilles en verre, en PET et les boîtes en alu. Mais ce taux minimal est en général amplement dépassé (collecte de 93% tous types confondus en 2014 et de respectivement 96%, 83% et 93%).

### Emballages hors OEB: les boissons en brique

Exclues de l'OEB, les briques de boisson affichaient un taux de collecte sélective de 0% en 2012. Est-il encore concevable, d'un point de vue commercial, que 700 millions de briques finissent chaque année dans les sacs-poubelles, alors que les pays voisins les collectent et, surtout, que la taxe au sac a induit un certain "droit au tri" chez les consommateurs? La réponse est don-

née par la récente création de l'Association pour le recyclage des briques en carton Suisse qui représente les trois fournisseurs de briques du pays. Si on y ajoute la reprise volontaire par certains distributeurs de tous les flacons (y compris ceux qui ont contenu d'autres liquides que des boissons) ou celle des capsules de café, il est indéniable que les collectes évoluent rapidement, même hors d'un cadre légal imposé.

### Les communes doivent-elles collecter plus d'emballages?

Cela n'est pas sans conséquence sur les collectes des communes, tentées de répondre aux attentes de leurs citoyens comme le font les commerces avec leur clientèle. Pourtant, certaines collectes d'emballages mises en place par les communes sont écologiquement moins intéressantes que celles des commerces en raison de la qualité du tri, de la logistique moins optimale et des déplacements motorisés à la déchèterie en plus de ceux, inévitables, au magasin. Un autre avantage de laisser la distribution gérer la reprise de certains emballages est qu'elle peut, au contraire des communes, influencer l'évolution en amont: choix des matières, poids et volumes, nombres, etc.

## Etiquetage

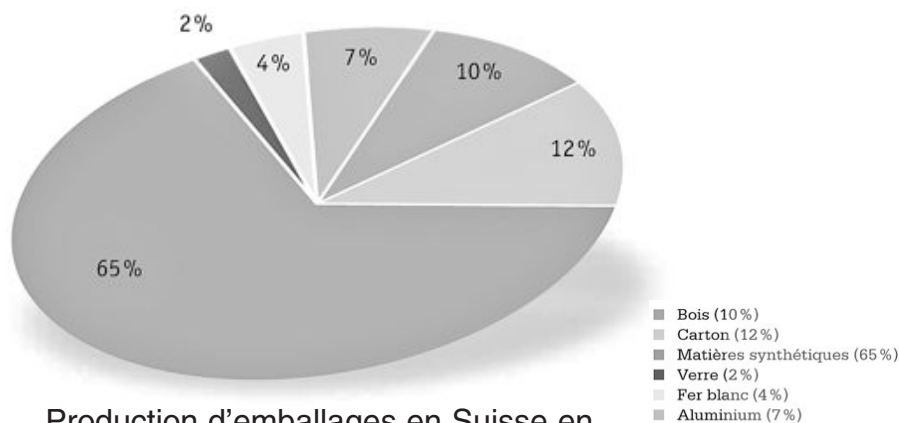
Comme précisé dans le numéro 104 (septembre 2015) de FORUM DÉCHETS, l'étiquetage SGH vise, avec ses 9 symboles, à mieux prévenir les risques des produits chimiques. Leurs emballages doivent être traités comme des déchets spéciaux. Les indications sur les autres emballages indiquent généralement les possibilités de recyclage (par exemple: acier recyclable) ou s'ils sont acceptables dans les ordures ménagères. La présence du point vert (voir illustration en page 3) ou celle de l'anneau de Möbius ne signifient pas que l'emballage sera recyclé. Le premier se trouve sur les produits achetés en Europe et indique que le producteur y a payé la contribution obligatoire de valorisation des emballages. Le deuxième précise que le produit est recyclable... s'il est collecté dans une filière apte à le recycler. Si un pourcentage lui est accolé, cela indique en général la part de matières recyclées contenues dans l'emballage.

Les industriels ont-ils tendance à réduire leurs emballages? Actuellement, ni l'OFEV, ni l'OFS ne calcule des statistiques spécifiques aux emballages, hormis les quantités d'emballages pour boisson collectées sélectivement par habitant (44 kg de verre, 4,7 kg de bouteilles en pet, 1,1 kg de canettes) et les métaux (1,6 kg de boîtes en fer et 0,3 kg d'autres en alu).

### 142 kg de déchets d'emballages par an et par habitant

Des études de l'OFEV donnent quelques estimations supplémentaires. De "l'analyse de la composition des ordures en 2012", on peut déduire la quantité d'emballages en matériaux composites incinérés: 20 kg/hab. L'étude spécifique aux plastiques de 2011 indique la consommation annuelle d'emballages ménagers en plastique, soit 46 kg/hab (41.3 kg hors PET). En posant les hypothèses d'une production de 25 kg d'emballages en carton, on peut ainsi estimer la production annuelle de déchets d'emballages ménagers en Suisse à 142 kg/hab.

En raison du nombre croissant de matériaux qui les constituent, la collecte des emballages deviendra certainement plus difficile à organiser et les refus de tri chez les recycleurs risquent de



Production d'emballages en Suisse en pourcentage du chiffre d'affaires en 2008

Source: Institut suisse de l'emballage

En Suisse, les données sur les gisements d'emballages ne sont pas nombreuses, quand bien même ils se transforment vite en déchets. En 2008, la consommation annuelle d'emballages par habitant se montait à quelque 700 CHF (plus de 5 milliards de CHF de chiffre d'affaires). Depuis, les plastiques ont certainement encore accru leur part de marché avec la multiplication des produits prêts à consommer, par exemple en barquette thermoformée, tout comme les cartons avec l'augmentation des colis liés à la vente par Internet. Pour le bois, il s'agit principalement d'emballages de transport (caisses, palettes). Les emballages en bioplastique (par exemple en amidon) et les emballages composites se multiplient aussi, générant de nouveaux défis dans la gestion des déchets.

## Sacs de caisse

Selon une estimation de l'OFEV, la quantité de sacs de caisse produite chaque année est de 3'000 tonnes, incinérées pour la plupart. Faut-il les interdire, les rendre payants, les fabriquer avec d'autres matériaux? Les débats sont ouverts. Mais les enjeux en valent-ils la peine, par rapport aux 780'000 tonnes de déchets plastiques produits en Suisse chaque année? Oui, si le but est de limiter le gaspillage de matières sans trop d'effort. Non, si les sacs sont remplacés par des sacs gratuits en d'autres matières (amidon, papier, etc). Pendant que les fabricants se battent à coup d'écobilans pour légitimer leurs produits, le consommateur en limitera certainement le nombre si les sacs ne sont pas offerts aux caisses.

prendre l'ascenseur, de même que les coûts de traitement. Le tout en donnant l'illusion au consommateur que l'impact des déchets qu'il produit est minime, s'il prend la peine de les trier.

### Le tri: un bâton dans les roues de la prévention?

Mais le tri des déchets d'emballages à la source par le consommateur, à son domicile, devrait aussi lui permettre de prendre conscience de sa production

de déchets. Il a le choix d'acheter ou non les produits emballés en rayon dans les magasins. Parfois prêts à bien des subterfuges pour limiter l'utilisation de sacs-poubelles payants, les consommateurs sont souvent moins critiques face à leurs achats. Ils paient par exemple très cher les produits sur-emballés. Ainsi, la consommation de mets en proportion individuelle et/ou en plats déjà préparés induisent des surcoûts non négligeables (jusqu'à +1000% selon une enquête de la FRC, voir encadré Pour en savoir plus), sans parler des coûts répercutés sur le traitement des déchets produits, à charge du consommateur lui-même, de son employeur, de son école ou de la collectivité si les repas sont pris à la maison, au bureau, à l'école ou dans la rue (poubelles publiques ou littering).

### Désemballer pour combattre le littering

Interrogée dans le cadre de cette enquête, la Ville de Genève estime que la restauration rapide génère 55% des détritiques jetés dans ses rues. Pour juguler cette tendance, elle a instauré des partenariats avec différents distributeurs afin qu'ils prennent en charge une partie des déchets produits, ce qui a d'ailleurs encouragé certains commerces à diminuer les emballages des

mets proposés. Mais à défaut de réglementation contraignante, ce sont les choix des consommateurs qui influencent certainement le plus les industriels (achat en vrac, choix d'emballages non composites, recharges privilégiées, cabas réutilisables, etc.). Certains distributeurs prennent l'initiative de limiter les déchets d'emballages, parfois en réaction à l'éventuelle entrée en vigueur de réglementations comme l'interdiction des sacs de caisse gratuits.

A noter que les distributeurs – tout comme les cantons (sauf Argovie), ainsi que l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses – étaient plutôt favorables à la révision de la LPE comme contre-projet indirect à l'initiative populaire "Pour une économie durable fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)". Paraissant enterrée en ce mois de décembre, cette révision n'aurait certainement pas révolutionné la prévention des déchets d'emballages, mais elle aurait aidé à combler un vide législatif dans un pays bon élève en matière de recyclage, mais qui peine à réduire ses déchets à la source.

Anne-Claude Imhoff  
Bird, Prilly



Le système européen du point vert (logo à gauche) se différencie du système suisse par le fait que le tri des emballages est réalisé ultérieurement (voir photo) et non par le citoyen. L'avantage est qu'il n'y a qu'un seul sac ou bac (en principe jaune) pour la plupart des emballages. L'inconvénient est qu'une part importante des déchets (30-50% pour l'Allemagne\*) du sac n'est pas recyclée et donc transportée deux fois avant d'être éliminée en décharge ou incinérée. Le système suisse offre des matières premières secondaires de meilleure qualité sur le marché international. \* Source: Infrastructures Communales

### Pour en savoir plus

- Site web de l'Office fédéral de l'environnement: [www.ofev.ch](http://www.ofev.ch) > thèmes déchets > guide des déchets > emballages ou plastiques. Les études mentionnées sont téléchargeables à droite des pages;
- Collecte par les communes: documentations et contact: [www.infrastructures-communales.ch](http://www.infrastructures-communales.ch);
- Article FRC "le coût de la flemme": [ww.frc.ch](http://ww.frc.ch) > Consommation durable, Déchets et recyclage > Articles;
- Site web de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie: [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr); recherche: emballages.



## Reprise des emballages: obligations actuelles et futures pour les commerces de détail

Actuellement, les commerces n'ont pas l'obligation légale de récupérer les emballages. Le conseil fédéral dispose de l'art. 30b, al. 2, let. a de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) pour réglementer, si nécessaire, la reprise de produits après leur utilisation et imposer une éventuelle reprise par la distribution. Différentes interventions parlementaires, voire certaines communes, insistent pour une prise en charge plus étendue par les commerces. Cette page résume les résultats d'enquêtes de FORUM DÉCHETS.

Certains élus communaux apprécient peu que les distributeurs ne participent pas d'avantage aux efforts de collecte des emballages ménagers. Mais, a priori, seul le canton de Zurich a validé un règlement communal-type\* qui permet d'imposer aux commerces (magasins, restauration rapide, etc.) la reprise des déchets d'emballages dont ils sont la source.

### Avis du commerce de détail

De son côté, la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse rejette l'idée d'une reprise obligatoire des emballages – ceux qui ne sont pas encore repris actuellement – en argumentant que cela porterait préjudice aux commerces de petite taille situés dans les villes ou villages, qui ne disposent que de peu de place de stockage et ne sont pas dotés de parking. Elle relève aussi

le risque de devoir éliminer des emballages provenant d'achats faits à l'étranger, dont les coûts seraient répercutés sur les consommateurs qui achètent en Suisse.

### Quelles exigences en France?

Et qu'en est-il de la France? Les accords de Grenelle imposent que "au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2011, tout établissement de vente au détail de plus de 2'500 m<sup>2</sup> proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballage issus des produits achetés dans cet établissement". Les plateformes de déballage ne sont pas encore systématiquement mises en œuvre. Au vu des résultats (absence de l'infrastructure ou qualité de tri médiocre), les collectivités sont invitées à

travailler sur ces questions en partenariat avec les grandes surfaces de leur territoire.

### Une responsabilité partagée

En Suisse, l'organisation "Infrastructures communales" relève également l'importance de la collaboration entre communes et commerces. Elle rappelle aux communes de ne pas se substituer complètement aux responsabilités des producteurs et des distributeurs, car leur participation permet de limiter les coûts de collecte et de traitement pour lesquels les communes ne reçoivent actuellement pas toujours une indemnité en conséquence. Elle précise aussi que certains centres commerciaux sont précurseurs. Par exemple, depuis 2004, la déchèterie de 350 m<sup>2</sup> du centre commercial Zugerland fait partie du périmètre de gestion des déchets ZEBA (canton de Zoug), même si le centre en assume seul les frais.

Pour l'OFEV\*\*, les consommateurs ont toujours le choix de renoncer à acheter un produit s'ils estiment que l'emballage et les coûts induits par son élimination sont disproportionnés, ce qui finalement oblige les producteurs ou vendeurs à optimiser leurs emballages. Il est donc fort peu probable que l'obligation physique de reprise par les commerces devienne fédérale.

*Propos recueillis par  
Stéphanie Zbinden, Bird, Prilly*

*Nous remercions les personnes contactées pour le temps passé à répondre à nos questions.*

\*Voir [www.awel.zh.ch](http://www.awel.zh.ch) > Menü > Abfall > Informationen für Gemeinden

\*\* Selon la réponse à l'interpellation 12.3765 disponible sur [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)



*Et si on rapportait nos déchets au supermarché? En 2013, le journal "Bon à Savoir" et l'émission "On en parle" (RTS) ont voulu savoir si les enseignes étaient prêtes à déléguer leurs clients des emballages qui les encombrant. Réponses sur [www.bonasavoir.ch](http://www.bonasavoir.ch).*

# Réduire les emballages est une des promesses de la campagne Génération M

Consciente de ses responsabilités, Migros s'engage dans le développement durable depuis sa fondation. Les 62 promesses concrètes de Génération M en sont la preuve. Depuis ses industries (Jowa, Micarna, etc.) jusqu'au client final, les emballages concilient aspect écologique et une présentation attractive. A titre d'exemple, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2013, Migros Vaud a décidé d'abandonner les sacs plastiques aux caisses.

Cet espace rédactionnel est réservé à MIGROS VAUD, qui a soutenu la réalisation de ce numéro de FORUM DÉCHETS et que nous tenons ici à remercier.

**FORUM DÉCHETS:** Comment évolue la reprise des emballages chez Migros?

**Philippe Fernandez:** La reprise des flacons et films plastiques est l'une des récentes promesses de Génération M. En 2015, l'ensemble des magasins de Suisse a été équipé à cette fin, ce qui va représenter sur l'année une collecte de 10'000 tonnes (y compris les bouteilles en PET). Toutefois, tenant compte de la variété des matériaux repris, la collaboration active de nos clients est indispensable pour assurer un bon tri et le respect des filières.

**FD:** Tous les magasins Migros de Suisse romande ont-ils renoncé aux sacs plastiques gratuits aux caisses?

**PhF:** Migros est organisée en dix coopératives indépendantes qui peuvent ainsi choisir leurs engagements prioritaires. Migros Genève a simplement abandonné les sacs plastiques aux caisses sans proposer d'alternative.

Pour Migros Vaud, réduire l'utilisation des sacs plastiques dès lors qu'il existe des alternatives pertinentes était important, surtout au moment de l'introduction de la taxe sur les sacs-poubelles: l'opportunité de promouvoir et d'encourager le compost était belle, nous l'avons saisie.

**FD:** Quelle est l'alternative offerte aux clients?

**PhF:** En fait, nous espérons un processus en trois phases:

1. Questionnement (ai-je vraiment besoin d'un sac?);
2. Prise de conscience (ai-je pensé à la solution du sac réutilisable? Est-ce que je fais du compost? Si non, pourquoi?);
3. Adaptation (je m'organise pour venir faire des courses avec des sacs réutilisables; je me renseigne sur les possibilités de composter mes déchets verts).

**FD:** Quels sont les résultats?

**PhF:** Après deux ans, de nombreux in-

## FORUM DÉCHETS

*Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, un publi-reportage pourrait être intéressant pour votre entreprise...*

dicateurs nous ont donné raison. Par exemple, la baisse stabilisée du volume de sacs aux caisses est de 94%, soit un million de sacs économisés par mois. Autrement dit, cela représente plus de 24 millions de sacs plastiques en moins en deux ans, soit 140 tonnes de plastique. Autre résultat très réjouissant (voir le point 3 ci-dessus): nous constatons une hausse de 50% des ventes de sacs réutilisables. Par ailleurs, les compostières sont très satisfaites des effets concrets de notre démarche sur la qualité de leur compost.

**FD:** Et à l'avenir?

**PhF:** Génération M est un projet à long terme; les promesses seront de plus en plus nombreuses et s'adapteront, au fur et à mesure, à la réalité des besoins et des possibilités du marché sur lequel nous sommes un acteur majeur. Ce faisant, nous continuerons ainsi à assumer non seulement nos responsabilités, mais également nos engagements vis-à-vis de nos clients actuels et, surtout, des générations futures.

*Propos recueillis par  
Anne-Claude Imhoff  
auprès de M. Philippe Fernandez  
Répondant Génération M  
Migros Vaud  
058 574 60 00  
www.migrosvaud.ch  
www.generation-m.ch/fr*

Nous promettons à Milo  
d'optimiser le profil écologique  
de plus de 6000 tonnes de  
matériaux d'emballage  
d'ici fin 2020.

GÉNÉRATION M



*Fidèle au slogan "Éviter, réduire et recycler", Migros mise sur des solutions variées pour proposer des emballages respectueux de l'environnement: elle continue de diminuer autant que possible le nombre d'emballages, utilise davantage de matériaux recyclés pour leur fabrication ou emballe sa marchandise de façon écologique.*

Nommé par l'Association Régions Valais romand, qui réunit les 67 communes du Valais romand, un groupe de travail a planché sur l'élaboration d'un système de taxe uniforme. Depuis le 10 août 2015, les communes du Valais romand sont en possession du rapport et de ses recommandations. Le groupe de travail y constate le besoin d'harmonisation avec la législation fédérale et les risques importants d'invalidation des règlements actuels. Il relève la nécessité de trouver un système uniforme, avec des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels. M. Marcel Maurer, président du groupe de travail, donne quelques précisions sur le système proposé, soutenu par la Fédération des communes valaisannes.

## Le Valais romand se prépare à une introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**FORUM DÉCHETS:** Pourquoi introduire une taxe proportionnelle sur les déchets urbains en Valais?

**Marcel Maurer:** Le Valais est très bien organisé pour le traitement de ses déchets. Chaque commune dispose d'un système efficace. Tout allait parfaitement bien jusqu'à ce que quelques maniaques du droit déposent des recours en se basant sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011, qui admet le principe de causalité. Le Conseil d'Etat ayant accepté les recours, il est devenu indispensable de s'harmoniser avec la législation fédérale et la nouvelle jurisprudence.

**FD:** Quel est le planning prévu?

**MM:** En l'état, les communes ont reçu un règlement-type avalisé par les services cantonaux compétents ainsi que le rapport du groupe de travail. D'ici à la

fin 2015, les conseils communaux sont invités à se prononcer sur le système proposé. Les règlements devraient être soumis aux assemblées primaires ou conseils généraux d'ici au 30 juin 2016, pour une introduction de la taxe au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**FD:** Les communes auront-elles le choix de l'introduction?

**MM:** Les communes auront toujours le choix. Si certaines souhaitent conserver le statu quo, il y aura lieu de faire une pesée d'intérêts liés aux risques de voir leur règlement invalidé et ainsi être privées de possibilité d'encaisser leur taxe.

**FD:** Quel système a la préférence du groupe de travail et pourquoi?

**MM:** Le groupe de travail a choisi la taxe au sac pour les raisons suivantes:

1. Simple à mettre en œuvre;
2. Vente de sacs non géolocalisés;

3. Gestion centralisée qui ne demande aucun engagement financier de la part des communes;

4. Uniformité inter-communes malgré des systèmes de collectes différents;

5. Souplesse dans l'évolution si un système aussi simple et correspondant mieux aux besoins devait être proposé.

**FD:** Les communes pourront-elles choisir une taxe au poids?

**MM:** Les communes restent maîtresses de leur décision. Nous souhaitons toutefois l'application de l'effet de solidarité". Elles ont d'ailleurs voté une résolution allant dans le sens proposé.

**FD:** Les coûts vont-ils augmenter pour les citoyens?

**MM:** Il est difficile en l'état de donner une réponse précise. Toutefois, tenant compte que ce service doit être autofinancé à 100%, il est possible que le citoyen perçoive une hausse sensible, et cela en relation directe avec la consommation.

**FD:** Les communes subiront-elles une forte augmentation du travail administratif lié à l'introduction?

**MM:** Aucune augmentation, mis à part peut-être des contrôles à effectuer.

**FD:** La baisse attendue des déchets incinérés va-t-elle poser des problèmes aux usines d'incinération du canton et à leurs communes actionnaires?

**MM:** L'évaluation de la baisse étant difficile à chiffrer, il y aura lieu de s'adapter.

**FD:** Quel message prioritaire aimeriez-vous communiquer aux communes du Valais romand sur ce sujet?

**MM:** Jouer la solidarité, car ensemble nous sommes plus forts.

### 🗑 Taxe sur les déchets urbains

- **Prix du sac de 35 litres** (couleur unifiée pour le Valais romand)



N.B. : le prix de vente de Fr. 1.80 par sac est, pour l'heure, indicatif et son calcul pourra encore être affiné.

Le système harmonisé proposé est la combinaison d'une taxe proportionnelle au volume (taxe au sac) avec une taxe de base à caractère forfaitaire qui sera propre à chaque commune. Les conclusions du groupe de travail sont disponibles sur le site [www.regionsvalaisromand.ch](http://www.regionsvalaisromand.ch) > conférence de presse du 4 septembre 2015.

Propos recueillis auprès  
de M. Marcel Maurer  
Président du groupe de travail  
Taxe sur les déchets urbains



## FORUM DÉCHETS 2016

**Sous réserve du dernier sponsor, les thèmes 2016 sont définis.** Le début de l'année sera marqué par l'entrée en vigueur de la très attendue nouvelle Ordonnance sur les déchets: le numéro de mars étudiera cette nouvelle OLED. Au début de l'été (juin), le bulletin se penchera sur la logistique de collecte et transport, et en particulier des ordures ménagères. À la rentrée de septembre, ce sont les déchets de chantier et les sites pollués qui retiendront notre attention. Et le thème de l'accueil et de la sécurité dans les déchèteries conclura l'année 2016. **Avis aux intéressés, ce dernier numéro (109) cherche encore le soutien d'un sponsor.**

Si vous avez des questions spécifiques à la future OLED ou d'autres interrogations ou suggestions, n'hésitez pas à nous contacter. Tél: 021 624 64 94 ou [info@forumdechets.ch](mailto:info@forumdechets.ch).

## Coup de Balai 2016

Les 15 et 16 avril 2016 ont lieu les journées de sensibilisation contre le littering.



Elles sont à organiser par les communes, les écoles, les associations ou toute personne motivée. C'est l'occasion de discuter et d'échanger sur le thème des déchets que l'on abandonne de manière sauvage ou tout simplement de partager un moment entre habitants. Du nouveau matériel de communication est à disposition dans les cantons de Vaud et Fribourg. La campagne de sensibilisation propose aussi des journées types et des programmes originaux pour mobiliser les habitants et les écologistes. Informations sur [www.cosedec.ch](http://www.cosedec.ch)

## Révisions en cours

**OTD/OLED.** Le Conseil fédéral a approuvé le 4 décembre 2015 la révision de l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD), qui devient l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. FORUM DÉCHETS Y consacrera son dossier de mars 2016.

**LPE.** Le peuple se prononcera certainement sur l'initiative "Pour une économie verte", mais sans le contre-projet sous la forme d'une révision de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), rejeté par le Conseil des Etats et le Conseil National au début du mois.

## Sites pollués

**Quelque 38'000 sites pollués sont recensés en Suisse. Tous ne présentent pas un danger pour l'homme et l'environnement et ne devront pas obligatoirement être assainis.** On dénombre environ 4'000 sites nécessitant une dépollution. Les frais se répartissent généralement entre le propriétaire du terrain (dont de nombreuses communes), les cantons et la Confédération. La fourchette des coûts est large. Pour une butte pare-balles d'un stand de tir (environ 10% des sites pollués recensés), il faut compter plusieurs dizaines de milliers de francs. Les petites communes en particulier apprécient de bénéficier de l'aide de la Confédération, grâce à un fonds créé en 2002, dont l'utilisation est régie par la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement de sites contaminés (OTAS). La dernière édition du magazine "Environnement" (4/2015) de l'OFEV approfondit ce sujet. [Téléchargement sur www.ofev.ch](http://www.ofev.ch) > publications > magazine "environnement".

## Agenda

**Nouvelle session du cours élémentaire de "spécialiste pour installations de traitement des déchets" les 16, 17 et 18 mars 2016, à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Posieux.**

Au cours de ces dernières années, le durcissement des dispositions en matière de protection de l'environnement et la raréfaction des ressources ont

contribué à alourdir la responsabilité des installations. Les exigences posées à leur personnel n'ont ainsi cessé de croître. La formation organisée par l'ASED et l'ASR est destinée au personnel des décharges et des installations de traitement des déchets de construction, ainsi qu'aux candidats intéressés provenant d'autres milieux professionnels (employés communaux par exemple). Délai d'inscription: fin janvier 2016. [Renseignements et inscriptions sur: www.csc-dechets.ch](http://www.csc-dechets.ch)

## Agenda Pusch

**Cours pour les communes sur la transition énergétique, janvier à mars 2016.**



Actuellement, seuls 2% de l'énergie produite en Suisse proviennent des nouvelles énergies renouvelables. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération vise une hausse de ce taux, le but étant de devenir moins dépendant des énergies fossiles, de favoriser les sources locales d'énergie et d'avoir un impact réduit sur l'environnement. Afin de promouvoir une gestion efficace, durable et responsable des ressources naturelles renouvelables, la Fondation Pusch organise, dans le cadre de la plateforme de formation énergie pour les communes, cinq cours sur la transition énergétique. Ces cours s'adressent aux communes. Ils aborderont les thèmes suivants:

- Planification énergétique communale (19 janvier 2016), à Lausanne;
- Potentiel local des énergies renouvelables (26 janvier 2016), à Lausanne;
- Inciter les initiatives énergétiques (2 février 2016), à Lausanne;
- Energie-bois et chauffage à distance (8 mars 2016), à Châtel-Saint-Denis;
- Valorisation énergétique des biodéchets par méthanisation (24 mars 2016), à Villeneuve.

Programme et inscriptions:



secrétariat romand Pusch,  
tél. 027 607 10 80  
[info@pusch.ch](mailto:info@pusch.ch)  
[www.pusch.ch/formation](http://www.pusch.ch/formation)

# FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets



\* *Le troc de petits objets s'invite dans les quartiers de Suisse romande, sous la forme de "boîtes d'échange entre voisins": principalement dans les villes, mais aussi dans des localités plus petites comme Begnin ou Puplinge. Elles sont en général l'initiative de particuliers, mais aussi de collectivités publiques, d'entreprises ou d'écoles. Elles sont répertoriées sur [le site hclbox.org](http://le.site.hclbox.org), qui propose également un concept clé en main, notamment pour les communes. Les chances de succès sont principalement liées à leur localisation, de préférence dans les quartiers résidentiels ou les rues piétonnes. Il est aussi recommandé de collaborer avec les associations de quartiers et les services communaux concernés (voirie et sécurité) et d'informer les habitants.*

.....  
**Abonnement d'un an** (4 numéros) **fr. 30.-**  
Abonnement multiple annuel **fr. 15.-/abonn. pour 10 abonn. ou plus**  
(plusieurs exemplaires à la même adresse)  
**Anciens numéros**  
fr. 8.- pour 1 exemplaire **fr. 7.50/ex. pour 2 exemplaires**  
fr. 7.-/ex. pour 3 exemplaires **fr. 6.-/ex. pour 4 exemplaires**  
fr. 5.-/ex. de 5 à 9 exemplaires **fr. 4.-/ex. dès 10 exemplaires**

déchèteries communales, 53. Manifestations, 54. Amiante, 55. Compost individuel, 56. Papiers, 57. Tourisme, 58. Construction écologique, 59. Aéroports, gares, 60. Déchets = Ressources, 61. Mouvements de déchets, 62. Déchets ultimes, 63. Lampes fluorescentes, 64. Écopoints, 65. Santé au travail, 66. Routes, 67. Restauration, 68. Littering, 69. Plastiques, 70. Écobilans, 71. Déchets OREA, 72. Manifestations, 73. Tri mécanique, 74. Écologie industrielle, 75. Communication, 76. Déchets verts, 77. Matières premières secondaires, 78. Ferraille, 79. Travaux publics, 80. Vieux textiles, 81. Véhicules hors d'usage, 82. Plans de gestion, 83. Impression, 84. Décharges, 85. Entreprises/commerces, 86. Incitations, 87. Chantiers, 88. Appels d'offres, 89. Matériaux dangereux, 90. Infrastructures, 91. Déchets verts, 92. Plastiques, 93. Différences Suisse-UE, 94. Sources lumineuses, 95. Incinération, 96. Repreneurs finaux, 97. Règlements communaux, 98. Littering, 99. Appareils élect(ron)iques, 100. Encombrants, 101. Activités d'insertion, 102. Vieux bois, 103. Collecte des biodéchets, 104. Déchets spéciaux, 105. Emballages, 106. **OLED**

## Bulletin d'abonnement à FORUM-DÉCHETS



✂ .....  
✉ À envoyer à la rédaction par courrier, fax ou courriel

[ ] Je m'abonne à **FORUM DÉCHETS** pour une durée d'un an  
[ ] Je désire recevoir les numéros suivants déjà parus: .....

Nom: ..... Prénom: .....

Société: .....

Adresse: .....

Date: ..... Signature: .....

POSTCODE 1

JAB  
1008 Prilly

## Impressum

Éditeur:

– **PUSCH - L'environnement en pratique** (Pusch - Pratischer Umwelt Schutz), Hottingerstrasse 4, CP 211 CH-8024 Zurich  
Tél. 044 267 44 11, fax 044 267 44 14  
[www.pusch.ch](http://www.pusch.ch)

Avec le soutien de:

– Office fédéral de l'environnement, OFEV;  
– Cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Berne

Tirage de ce numéro: 1800 ex.

Rédaction, layout et administration:

**BIRD, Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité**  
Route de Renens 4, CH-1008 Prilly  
Tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71  
courriel [bird@rds-sa.ch](mailto:bird@rds-sa.ch)

Commandes et abonnements sur:  
[www.forumdechets.ch](http://www.forumdechets.ch)

Impression: ArtPRINT, Lausanne,  
sur papier recyclé Cyclus blanc